



École maternelle autonome « Les Petits Trèfles »

**Rue Daniel Van Damme, 8
1070 Anderlecht
0494/57.79.34
lespetitstrefles@anderlecht.brussels
Direction : Gielen Patricia**

Projet d'établissement

**Tu me dis, j'oublie,
Tu m'enseignes, je me souviens,
Tu m'impliques, j'apprends.
Benjamin Franklin**

Approuvé par le conseil de participation du 27 juin 2019

L'équipe pédagogique de l'école maternelle autonome « LES PETITS TREFLES » située au numéro 8 de la rue Daniel Van Damme à Anderlecht est heureuse d'accueillir votre enfant et apprécie la confiance que vous lui témoignez.

La Direction et les enseignants des petits Trèfles ont élaboré ce projet d'établissement au cours de concertations. Ce document, œuvre collective en continuelle construction, constitue le fil conducteur auquel va se référer toute l'équipe éducative. Il est donc destiné à l'équipe qui travaille déjà dans l'école mais aussi aux nouveaux membres éventuels. Il correspond aux attentes et engagements de chacun. Il sera évalué au terme de chaque année scolaire, afin d'ajuster nos stratégies et d'affiner sa mise en œuvre.

Notre école maternelle autonome a ouvert ses portes le 1er septembre 2016. Elle est abritée dans un bâtiment neuf passif en forme de trèfles à quatre feuilles qui a obtenu le label de bâtiment exemplaire 2012 par le choix de la forme circulaire, naturellement appropriée par les enfants et qui tend à favoriser de plus de 20% l'exercice physique par rapport à la moyenne, par les cours de récréation qui jouent sur les niveaux en se prolongeant à l'étage, par le choix d'utilisation des énergies renouvelables, par l'optimisation de l'éclairage naturel, par le choix de matériaux durables, par le monitoring des installations techniques, par la gestion de l'eau de pluie et son utilisation pour les toilettes. L'école fait également la part belle à la biodiversité. Les abords de l'école sont traités de façon paysagère en proposant une succession d'espace potagers, de façades, de toitures vertes,... tous contribuant au développement de la biodiversité du site. L'école a aussi accès à un potager depuis l'entrée maternelle. Le projet architectural du bâtiment se veut donc exemplaire du point de vue énergétique et environnemental.

Les deux écoles (M23 « Les Petits Trèfles » et P23 « Les Trèfles ») étant situées sur le même site, et partageant le même bâtiment, une étroite collaboration entre les équipes pédagogiques est recherchée.

L'école maternelle est située dans un des cercles du bâtiment. Elle compte 10 classes dont trois de chaque année d'étude sauf pour la classe d'accueil.

L'établissement se trouve dans un quartier calme et verdoyant. De nombreuses familles s'installent dans les environs vu les nouvelles constructions. Le niveau social des familles est très varié et l'école accueille des enfants de 22 nationalités différentes ainsi que des enfants « primo-arrivants ».

L'école bénéficie d'un nombre de périodes et de moyens de fonctionnement supplémentaires octroyés dans le cadre du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française. L'école en dispose depuis septembre 2017, étant actuellement en classe 5, sur une échelle allant de 1 à 20 déterminée par l'indice socio-économique des familles.

Afin d'amener tous les élèves à acquérir les compétences ciblées dans les socles propres au Décret Missions, l'équipe a effectué des choix pédagogiques et déterminé des actions concrètes et particulières qui seront mises en œuvre en collaboration avec l'ensemble des partenaires de l'école : élèves, enseignants, direction, parents, pouvoir organisateur, acteurs externes.

Ce projet tient compte des décrets « École de la réussite » du 14 mars 1995, « Missions de l'école » du 24 juillet 1997, et des documents « Socles de compétences », « Les enjeux avant 6 ans », « Programme du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces ».

Notre équipe s'engage à le mettre en œuvre pour assurer à tous les enfants des chances égales de réussite.

Votre adhésion à nos objectifs et la stricte application des différentes consignes énoncées conditionnent la bonne marche de l'école.

Voici les actions que nous nous engageons à concrétiser sur base des articles 6 et 12 du Décret Missions de l'école:

1) Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et à favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi.

« Grandir en toute confiance... »

Notre école prend en charge le développement de la personne dans sa totalité. Elle vise son mieux-être affectif, physique et intellectuel.

Elle privilégie l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation et la solidarité. Le dialogue, le débat et la collégialité suscitent la motivation nécessaire pour atteindre ses objectifs.

Afin de différencier les apprentissages, nous mettons en place une alternance entre les travaux individuels, collectifs et en groupe avec du matériel riche et varié.

Les enseignants se concerteront en cycles afin de concevoir des outils communs au service de la continuité des apprentissages, d'évaluer ce qui a été réalisé ainsi que la progression des enfants. Des concertations collectives et des réunions avec les partenaires extérieurs seront organisées afin de construire un plan de pilotage commun.

L'erreur en cours d'apprentissage ne sera pas sanctionnée mais au contraire perçue et analysée comme source de défis, d'ajustements et de dépassements de soi. Nous cultivons le goût de l'effort et le renforcement positif.

Nous créons un climat affectif et serein favorable au bien-être des élèves.

Ces différents points permettront à l'enfant de grandir en toute confiance.

2) Assurer des chances égales d'émancipation sociale.
Déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires

« Exploiter les différences... »

L'équipe veillera à mettre chacun des élèves sur le même piédestal.

Nous veillerons à réduire les clivages dus aux origines sociales, économiques ou culturelles des enfants en mettant tout en œuvre pour mener chacun au maximum de ses capacités.

Aucune discrimination entre filles et garçons, enfants issus de milieux socialement, culturellement ou économiquement différents ne sera autorisée.

Le bâtiment permet également d'accueillir des élèves à mobilité réduite.

Une sortie pédagogique sera organisée dans le courant de l'année pour les différentes classes de l'école. Ceci permettra de créer une culture commune à tous afin de réduire les inégalités entre enfants.

Durant l'année, des animations seront organisées pour les différentes classes dans l'école.

Notre école a aussi organisé un projet bibliothèque centre de documentation pour les élèves de M23 et P23. Un enseignant est engagé 13 périodes grâce à l'encadrement différencié pour prendre en charge le demi groupe classe et développer le vocabulaire de tous et aussi susciter le plaisir de lire. Les enfants pourront également emprunter pour la classe différents écrits.

Afin d'encore améliorer l'approche de la lecture et accorder une priorité à l'apprentissage de la langue orale, l'ASBL « Abracadabus » aide nos enfants par le biais des mamies et papys conteurs/ conteuses qui racontent des histoires aux enfants par petits groupes

Un dossier de l'élève sera créé afin de suivre son évolution tout le long de sa scolarité. Il permettra de mettre en place des stratégies efficaces avec l'aide des différents intervenants. Le dossier sera transmis à l'école primaire P23 afin d'assurer la continuité et aider au mieux l'enfant.

Les principales décisions et utilisation des subventions accordées à l'établissement sont soumises à l'approbation du Conseil de participation qui est un organe essentiel de l'exercice de la démocratie à l'école. Il permet le dialogue et le débat entre différentes composantes de la communauté éducative ainsi que l'ouverture de l'école à son environnement. Il favorise la participation de chacun.

3) Préparer tous les enfants à être des citoyens responsables capables de contribuer à une société.

Développer la socialisation

« Devenir les adultes de demain... »

Une charte de classe (code de vie) sera mise en place en début d'année afin d'éclaircir les droits et les devoirs de chaque élève.

Le respect de l'environnement (classes, couloirs, cour, sanitaires, réfectoire, etc.), l'organisation de collectes sélectives, l'entretien et le respect des plantations, la sensibilisation à l'écologie favoriseront l'embellissement, le goût et l'envie de préserver ce qui nous entoure.

L'école est le lieu où l'on joue ensemble et où l'on partage la vie de tous les autres enfants. Le respect de soi et des autres sera inculqué dès le plus jeune âge.

Le dialogue sera notre première solution à la résolution des différents conflits.

Nous espérons ainsi aider les enfants à devenir des adultes de demain.

4) Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et acquérir des compétences pour apprendre toute leur vie.

Développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs.

« Apprendre pour la vie... »

Les apprentissages des enfants seront donnés collectivement mais aussi individuellement si besoin est.

Nous prévoyons un horaire souple comprenant un temps de parole qui permettra l'expression libre des enfants et des moments d'apprentissages collectifs, en demi-groupes et individuels afin de permettre à chaque enfant de progresser à son rythme en référence au Programme d'études et aux projets pédagogiques et éducatifs du Pouvoir Organisateur.

La continuité des apprentissages sera assurée entre les différentes classes afin que cela favorise l'appropriation des savoirs des enfants à travers :

- Le passage de certains référents.
- Les concertations entre les enseignants.
- Le matériel didactique construit tout au long de leur scolarité.

Des activités de défi seront le point de départ de nombreuses leçons.

Nous privilégierons :

- Une pédagogie globale qui développera des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs par rapport à l'enfant lui-même. Nous susciterons le goût de la culture et de la créativité et favoriserons la participation à des activités culturelles et sportives, notamment dans le cadre d'ateliers créatifs et sportifs.

Sur le plan corporel, nous organiserons de nombreuses activités motrices et sportives (intérieures et extérieures) pour les élèves. Dans le cadre de la semaine de la mobilité nous avons un projet vélo, les enfants apportent les tricycles ou trottinettes suivant un programme établi par les enseignants. Ensuite, nous poursuivrons cela plusieurs fois sur l'année.

- Une pédagogie active qui permettra de mettre l'enfant dans des situations qui l'incitent à mobiliser, dans une même démarche, des compétences transversales et disciplinaires, y compris les savoirs et les savoirs-faire concernés ceci par le biais d'activités en atelier en maternelle et par la mise en place de projets, d'expériences, de manipulations et par l'observation de l'environnement.

Afin d'innover, de motiver et de favoriser l'ouverture du monde scolaire au monde extérieur des projets émergent au sein de notre école tels que :

- des projets autour de la littérature jeunesse afin de susciter le goût de la lecture. La participation au Prix de la Petite Fureur de lire organisé par le CFWB. Un projet bibliothèque dans l'école. La venue de l'asbl « Abracadabus » et ses papys et mamies conteurs/ conteuses.
- des projets écologiques : de gestion du tri des déchets, de récupération des piles usagées, des bouchons, d'utilisation d'une gourde à la place des bouteilles en plastiques. D'un espace vert sur la cour de récréation et d'un potager.
- un projet de collation saine sera mené dans toutes les classes maternelles.

A remettre au titulaire de classe de votre enfant après signature(s) :

Je déclare avoir pris connaissance du projet d'établissement de :

L'École maternelle M 23 « Les Petits Trèfles »
Rue Daniel Van Damme,8
1070 Anderlecht
tél. : 0494/57.79.34

Approuvé en Conseil de Participation le 27 juin 2019.

Nom de l'enfant :

Classe :

Date :

Signatures des Parents :